

PRÉAVIS N°: 78/25**OBJET DU PRÉAVIS** : Demande d'un crédit de CHF 815'000.- pour les travaux de construction d'un trottoir et d'un accès à la zone industrielle de la Pussaz II**CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUIN 2025**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le 3 juin à 20h, la commission chargée d'étudier le préavis 78/25 s'est réunie à la salle de la Municipalité. Elle était composée de Messieurs Frédéric Besse, André Dévaud, Jean-Luc Cressier, André Zimmermann et de Madame Caroline Stevens, rapporteuse.

Messieurs Jean-Philippe Steck, municipal à l'aménagement du territoire, et Blaise Corday, responsable des infrastructures à Moudon, ont animé la première partie de la séance. Leurs explications ont permis à la commission de mieux saisir les enjeux du préavis 78/25 ; nous les en remercions. Madame Sandrine Bosse-Buchanan a assisté à la présentation du projet en qualité de membre de la COGEFIN.

Contexte

Suite à l'acceptation du préavis (n°67/24) de financement des travaux de modernisation de la jonction sud le 10 décembre 2024, la Municipalité souhaite réaliser **des aménagements préliminaires**. La demande de crédit de CHF 815'000.- pour la construction d'un trottoir et d'un accès à la zone de la Pussaz II s'inscrit dans cette logique. Pour des raisons de planification, ces travaux doivent être réalisés avant le lancement du chantier de modernisation des axes routiers, prévu au printemps 2026.

Dans le but d'**améliorer l'accès et l'équipement de la parcelle 1368**, la Municipalité va racheter deux bandes de terrain aux entreprises de la zone industrielle ; une convention a d'ores et déjà été signée dans ce sens. Outre la création d'un accès pour les piétons, le renforcement de l'attractivité à la vente de la parcelle 1368 fait partie des objectifs de ces travaux.

Revêtement spécifique

En raison de la densité et de la nature du trafic attendu sur le tronçon, un revêtement spécial, de type MR8, sera employé. **Ce choix représente un surcoût** qui s'avère nécessaire afin de préserver les riverains des nuisances sonores. Comme le chantier de la jonction sud fera usage du même matériau, un tarif préférentiel pourra être négocié avec le consortium.

Subvention du Canton

Selon M. Blaise Corday, **une subvention pour la borne hydrante** pourra être obtenue de la part du Canton une fois les travaux achevés. Une demande de financement sera également demandée concernant la **gestion des eaux usées**.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité n°78/25 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

- 1. accorde à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 815'000.- pour les travaux d'aménagement d'un accès à la zone industrielle "Pussaz II", dont à déduire toute subvention, participation ou aide éventuelle,**
- 2. prend acte que la dépense totale sera comptabilisée au bilan et amortie dans le respect des normes comptables MCH2.**
- 3. autorise formellement la Municipalité à emprunter partie ou tout de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Moudon, le 24 juin 2025

Rapporteuse :



Caroline Stevens